

---

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -  
SÉANCE DU 09 MARS 2015**

L'an deux mil quinze le 09 mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAIZE Maire.

Présents,

<b>CHAIZE</b> Patrick	<b>DESMARIS</b> Valérie	<b>RAVOUX</b> Christian
<b>TROUILLOUX</b> Caroline	<b>MAHE</b> Laurent	<b>CARRIERE</b> Florent
<b>CARAFI</b> Sandrine	<b>SERVIGNAT</b> Françoise	<b>VAGINAY</b> Norbert
<b>GUILLET</b> Monique	<b>CAPDECOMME</b> Christian	<b>DESPLANCHES</b> Annie
<b>DESPLANCHES</b> Jean Louis	<b>LECLERC</b> Marie-Laure	<b>MOREL</b> André
<b>FEVRE</b> Martine	<b>QUATREHOMME</b> Vincent	<b>GUICHON</b> Christelle
<b>ROZIER</b> Patrick	<b>HENRY</b> Christine	<b>PAQUELET</b> Laurence
<b>PERINET</b> Marcel		

*Date de la convocation : le 04 mars 2015*

***Membres en exercice : 23***

***Présents : 22*** ***Votants : 22***

***Absents excusés : CLABAUT*** Cédric

***Pouvoirs :***

***Secrétaire de séance :*** Françoise SERVIGNAT

---

Adoption du compte rendu de la séance du 02 février 2015

**Adopté à l'unanimité**

**1. Examen du compte administratif du budget principal de la Commune**

**Section de fonctionnement :**

Le Maire porte à connaissance des élus les différentes dépenses et effectue le comparatif par rapport aux sommes prévues sur le budget prévisionnel

• **Recettes :**

**13 Atténuation des charges : 82 766.02 €**

**70 Produits des services : 184 555.08 €**

Redevance des services culturels (bibliothèque) 1 113.00 €

Redevances des services sportifs (piscine) 22 083.59 €

Redevances des services périscolaires (cantine) 65 366.91 €

Remboursement du budget camping (salaires gérants+travaux) 69 663.48 €

Remboursement de frais : 8 274.60 €

**73 Impôts et taxes : 1 602 447.38 €**

Produits des 4 taxes 1 297 199.00 €

**74 Dotations subventions : 864 191.93 €**

Dotation forfaitaire : 588 752.00 €

Dotation de solidarité rurale : 105 187.00 €

Subvention du département et SDIS : 7 404.55 €

Attribution du fonds de péréquation de la TP : 14 902.00 €

Compensation des taxes foncières : 4 569.00 €  
Compensation de la TH : 53 326.00 €

**75 Autres produits de gestion : 111 397.42 €**

Revenus des immeubles : 110 698.89 €

**77 Produits exceptionnels : 43 489.44 €**

• **Dépenses :**

Fonctionnement des services : les principales dépenses les plus significatives

**60 Achat et variations de stock 261 639.76 €**

Eau assainissement 30 536.97 €

Énergie, électricité : 99 198.44 €

Alimentation : 46 904.78 €

Fournitures d'entretien : 11 748.29 €

Fournitures de petit équipement : 19 534.94 €

Fournitures scolaires : 14 713.05 €

**61 Services extérieurs : 151 032.87 €**

Entretien et réparations espaces verts: 47 623.79 €

Bâtiments : 24 425.79 €

Voies et Réseaux : 21 507.37 €

Biens mobiliers entretien : 3 468.18 €

Assurances : 19 903.51 €

**62 Autres services : 58 020.63 €**

Frais de télécommunications : 12 416.20 €

**63 Impôts et taxes : 14 659.00 €**

Taxes foncières : 14 659.00 €

**62 Autres services : 97 044.92 €**

Personnel affecté au camping : 37 884.58 €

Personnel extérieur au service : 59 160.34 €

**64 Charges de personnel : 970 741.90 €**

Personnel titulaire : 441 899.96 €

Personnel non titulaire : 197 835.76 €

**65 Autres charges de gestion : 297 824.63 €**

Déficit du budget du camping : 23 076.76 €

Indemnités élus : 66 090.63 €

Service incendie : 50 218.14 €

Contribution aux organismes de regroupement : 73 861.82 €

Subventions aux associations (dont OGEC) : 81 610.61 €

**66 Charges financières : 171 363.90 €**

Intérêts des emprunts : 171 363.90 €

**67 Charges exceptionnelles : 144 681.45 €**

Soit en récapitulatif pour le résultat comptable

**Recettes :** 2 888 847.27 € auxquels s'ajoutent d'années en années les résultats antérieurs reportés

**Dépenses :** 2 237 420.11 €

**Soit un résultat comptable pour l'exercice 2014 : 651 427.16 €**

## Section d'investissement

Le Maire donne lecture des différents postes

**Dépenses: 2 228 280.74 €**

Capital des emprunts : 291 645.72 €

**Recettes 2 356 828.23 €**

FCTVA : 402 000.00 €

TLE (Taxe locale d'équipement) : 6 769.00 €

Taxe d'aménagement : 38 135.30 €

Subventions État et Département : 31 900.00 €

Soit en récapitulatif :

**Recettes :** 2 356 828.23 €

**Dépenses :** 2 519 926.46 € auxquels s'ajoutent en euros les soldes déficitaires reportés des exercices précédents

Soit un résultat comptable déficitaire de clôture 2014 de – 644 027.64 € (résultat de clôture 2013 de – 480 929.41 - 163 098.23 résultat comptable de l'exercice 2014)

Le détail par programme a été remis à chaque conseiller municipal et est consultable sur le document budgétaire

**Le compte administratif est adopté à l'unanimité**

**Cédric CLABAUT absent n'a pas voté le compte administratif**

## 2. Vote du compte administratif budget principal

Le compte de gestion n'étant pas encore parvenu en Mairie, il ne peut donc pas être voté.

Le vote du compte de gestion est reporté au prochain conseil.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion provisoire.

Le Maire demande à Madame Françoise SERVIGNAT de soumettre au vote les documents, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote. **Le compte administratif est adopté à l'unanimité**

## 3. Affectation des résultats pour budget primitif

Point reporté au prochain conseil

Le compte de gestion n'étant pas encore parvenu en Mairie, il ne peut donc pas être procédé à l'affectation des résultats.

## 4. Examen et vote des comptes administratifs des budgets annexes

- Zone d'Activités des Grands Varays N°2

- Camping

- Assainissement

Les comptes de gestion ne sont pas encore parvenus en Mairie, ils ne peuvent donc pas être votés.

Les votes des comptes de gestion sont reportés au prochain conseil.

### **- Zone d'Activités des Grands Varays N° 2**

#### **Section de fonctionnement**

• Dépenses : 412 412.63 €

• Recettes : 417 267.94 €

#### **Section d'investissement**

• Dépenses : 678 013.27 €

• Recettes : 317 941.63 €

Le Maire quitte la séance car il ne doit pas prendre part au vote, Madame Françoise SERVIGNAT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

## **- Camping**

### **Section de fonctionnement**

- Dépenses : 109 885.40 €
- Recettes : 109 885.40 €

### **Section d'investissement**

- Dépenses : 93 648.06 €
- Recettes : 0.00 €

Le Maire quitte la séance car il ne doit pas prendre part au vote, Madame Françoise SERVIGNAT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

## **- Assainissement**

### **Section d'exploitation**

- Dépenses : 135 922.01 €
- Recettes : 425 305.24 €
- Résultat positif de clôture de l'exercice de 289 383.23 €

### **Section d'investissement**

- Dépenses : 269 493.44 €
- Recettes : 716 699.05 €
- Résultat positif de clôture de l'exercice de 447 205.61 €

Le Maire quitte la séance car il ne doit pas prendre part au vote, Madame Françoise SERVIGNAT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

## **5. Affectation des résultats des budgets annexes**

Point reporté au prochain conseil

Les comptes de gestion n'étant pas encore parvenu en Mairie, il ne peut donc pas être procédé à l'affectation des résultats.

## **6. Modification des horaires de la bibliothèque**

Le Conseil,

Madame Valérie DESMARIS Maire Adjoint, propose de modifier les horaires de la bibliothèque municipale de Vonnas.

Suite aux changements horaires dus aux nouveaux rythmes scolaires, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture :

- Les mardis de 15h30 à 17h30 au lieu de 16h30 à 18h30
- Les mercredis de 15h30 à 17h30 au lieu de 15h30 à 17h00
- Les vendredis de 15h30 à 18h30 au lieu de 16h30 à 18h30

Il est proposé de modifier le règlement intérieur en ce sens.

Après en avoir délibéré,

**MODIFIE** ainsi les horaires :

- Mardi de 15h30 à 17h30
- Mercredi de 15h30 à 17h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30

**PRECISE** que le règlement nouvellement rédigé est annexé à la présente

**DIT** qu'il restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne modifier cette dernière

**Adopté à l'unanimité**

## 7. Le point sur l'urbanisme

### Déclarations Préalables :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 15 D0007	03/02/2015	M. Pierre FOURENRON	Route de Namary	Division parcellaire
DP 001 457 15 D0008	06/02/2015	M. Gaël DRUBAY	171 chemin du Clos des Barres	Division parcellaire
DP 001 457 15 D0009	11/02/2015	M. Hervé COINTE	28 rue des Noisetiers	Mise en place d'un portail
DP 001 457 15 D0010	25/02/2015	M. Alain BESANCON	224 route de Mézériat	Extension habitation
DP 001 457 15 D0011	26/02/2015	Indivision MERLE	424 route de Marmont	Division parcellaire
DP 001 457 15 D0012	02/03/2015	M. Kamel BAKIR	2141 route de Bezemême	Création de 3 fenêtres de toit
DP 001 457 15 D0013	04/03/2015	M. Laurent TARDY	51 impasse de la Savoie	Piscine - abri de jardin - clôture
DP 001 457 15 D0014	09/03/2015	M. Gérald CALIS	359 avenue des Sports	Mise en place d'un portail

### Permis de Construire :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 15 D0003	09/02/2015	M. Sébastien MOUTY	Chemin des Près Dessous	Maison individuelle
PC 001 457 15 D0013-M01	25/02/2015	M. Rémi TEYSSOT	525 avenue de la Gare	Modification toiture
PC 001 457 15 D0007-M01	25/02/2015	M. Hervé COINTE	28 rue des Noisetiers	Modification pilier

### Permis d'aménager :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PA 001 457 05 G3000-M1	27/02/2015	SOFIREL	Lotissement Les Écureuils	Modification parcellaire

## 8. Parvis de la Mairie et parking espace des associations : point sur les travaux

## 9. Fonds d'amorçage lié à la réforme des rythmes scolaires

Le Conseil,

Madame Caroline TROUILLOUX, Maire Adjoint, expose au conseil municipal que la Communauté de Communes des Bords de Veyle souhaite le reversement de 50% du fonds d'amorçage perçu par la Commune pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) organisés dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

L'aide de l'État est constitué d'une aide forfaitaire de 50 € par élève par an. Cette aide est versée sous la forme d'un acompte (automne) et d'un solde (printemps).

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reverser 50% du montant perçu par la commune au titre du fonds d'amorçage, ou fonds de soutien, à la Communauté de Communes des Bords de Veyle.

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice chapitre Dotations, Subventions de participations, compte 7488.

**Adopté à l'unanimité**

## **10. Convention avec le SIE Renom Veyle**

Le Conseil,

Monsieur Florent CARRIERE, Maire Adjoint, présente la Convention avec le Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Renom-Veyle ayant pour objet l'alimentation en eau potable et défense incendie au lieu dit « EPEYSSOL », situé sur la commune.

L'estimation prévisionnelle HT des dépenses en coût programme, ressort à 16 700.00 €.

Les prix des travaux sont fermes, actualisables selon l'index défini au contrat de travaux entre l'entreprise adjudicataire et le Syndicat RENOM VEYLE.

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Renom-Veyle ayant pour objet l'alimentation en eau potable et défense incendie au lieu dit « EPEYSSOL », situé sur la commune.

**PRECISE** que la commune de Vonnas s'engage à accepter au profit du Syndicat RENOM VEYLE une servitude de tréfonds et de passage sur l'intégralité du réseau réalisé, jusqu'à rétrocession de la voirie à la collectivité compétente

**PRECISE** que la commune de Vonnas s'engage à verser le montant de sa participation financière dans les caisses du Trésorier syndical du Syndicat RENOM VEYLE

**Adopté à l'unanimité**

## **11. Lancement d'un MAPA pour la réalisation de l'Adap communal**

Le Conseil,

Monsieur Florent CARRIERE, Maire Adjoint, expose qu'il a été décidé de lancer une consultation afin de choisir un bureau d'étude dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre à bon de commande pour réaliser l'agenda d'accessibilité programmé (Adap) des bâtiments communaux.

Il informe l'assemblée que compte tenu du montant de la prestation, 15 000 € HT minimum, il y a lieu de recourir à une mise en concurrence.

Oùï l'exposé de Monsieur CARRIERE,

Après en avoir délibéré,

**DONNE** délégation au Maire pour lancer une consultation pour réaliser l'agenda d'accessibilité programmé (Adap) des bâtiments communaux.

**AUTORISE** le Maire à mener à bien les négociations et à signer le marché et les avenants éventuels à ce marché.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les actes se rapprochant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

## 12. Nouveaux tarifs Camping Le Renom

Le Conseil,

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs en vigueur

Après en avoir Délibéré

**PRECISE** la période d'ouverture du camping pour la saison 2015 : Ouverture du 28 mars 2015 au 27 septembre 2015

**DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit les tarifs camping à compter **du 16 mars 2015** et précise que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à ce qu'une prochaine délibération vienne les modifier:

<b>Tarif Journalier</b> <b>La nuitée est comptée de midi à midi</b>	<b>Basse Saison</b> <b>Du 28/03/15 au 03/07/15</b> <b>Du 29/08/15 au 27/09/15</b>	<b>Haute saison</b> <b>Du 04/07/15 au 28/08/15</b>
FORFAIT randonneur ♣ (1 personne)+ tente + vélo	10.20 €	10.75 €
FORFAIT (1 pers) ♣ OU (2 pers) ♣ emplacement+caravane ou tente 1 voiture ou camping car	15.00 €	19.90 €
♣ (1 pers) supplémentaire Adulte (à partir de 12 ans)	4.60 €	6.95 €
Enfants de 3 ans à – de 12 ans	2.40 €	4.20 €
Enfants – de 3 ans	GRATUIT	GRATUIT
Branchement électrique	4.35 €	4.35 €
Animaux tenus en laisse 🐕 🐈 (chien ou chat)	1.50 €	1.50 €
Véhicule supplémentaire ou remorque	3.25 €	3.25 €
Étape C.CAR (1 nuit) + ♣ ♣ (2 pers.) + électricité	15.00 €	19.90 €
Emplacement Caravane double essieux	33.00 €	33.00 €
Visiteur de journée Quelque soit la durée	1.50 €	1.50 €
Garage mort	5.60 €	11.00€

- Jetons machine à laver et sèche linge : 5.00 €
- Vidange + remplissage eau camping car : 6.00 €
- Accès WIFI GRATUIT sur tout le camping
- Remise de 10 % pour les adhérents F.C.C.C
- Remise de 15 % famille nombreuse (à partir de 3 enfants mineurs)
- Remise de 10 % pour les séjours à partir de 7 nuitées
- Remise de 15 % pour les séjours à partir de 14 nuitées
- Remise de 20 % pour les séjours à partir de 30 nuitées

### MOBILE HOME de 2 à 5 personnes

Période	DATES	Tarif 7 nuits	Semaine(s) supplémentaire(s)
---------	-------	------------------	---------------------------------

<b>Basse saison</b>	<b>DU 28/03/15 AU 03/07/15 ET DU 29/08/15 AU 27/09/15</b>	<b>314.00 €</b>	<b>remise de 10% par semaine consécutive</b>
<b>HAUTE SAISON</b>	<b>DU 04/07/15 AU 28/08/15</b>	<b>527.00 €</b>	<b>REMISE DE 10 % PAR SEMAINE CONSECUTIVE</b>

### ROULOTTE DE 2 À 4 PERSONNES (2 ADULTES ET 2 ENFANTS OU 3 ADULTES)

PÉRIODE	DATES	TARIFS 7 NUITS	SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE
<b>BASSE SAISON</b>	<b>DU 28/03/15 AU 03/07/15 ET DU 29/08/15 AU 27/09/15</b>	<b>275.00 €</b>	<b>REMISE DE 10 % PAR SEMAINE CONSÉCUTIVE</b>
<b>HAUTE SAISON</b>	<b>DU 04/07/15 AU 28/08/15</b>	<b>474.00 €</b>	<b>REMISE DE 10% PAR SEMAINE CONSÉCUTIVE</b>

### LOCATION À LA NUITÉE mobil home et roulotte

Période	DATES	Tarif 1 nuit	Nuit supplémentaire
<b>Basse saison</b>	<b>DU 28/03/15 AU 03/07/15 ET DU 29/08/15 AU 27/09/15</b>	<b>2 pers : 66.00 € 3 à 4 pers : 92,00 € 17,00 € pers suppl</b>	<b>2 pers : 56,00 € 3 à 4 pers : 82,00€ 17.00 € pers suppl</b>
<b>Haute saison</b>	<b>DU 04/07/15 AU 28/08/15 (SI DISPONIBILITÉ)</b>	<b>2 pers : 85,00€ 3 à 4 pers : 116,00 € 17.00 € pers suppl</b>	<b>2 pers : 75,00 € 3 à 4 pers : 106,00€ 17.00 € pers suppl</b>

Arrivée à partir de **14 h** et location libérée le jour du départ à **10 h** : tout dépassement d'horaire (jusqu'à 14h maximum) entrainera la facturation d'un supplément de 30.00€.

**L'accès piscine est inclus dans les tarifs ; la piscine est accessible aux heures d'ouverture en juin le mercredi, le samedi et le dimanche ; en juillet et août tous les jours**

**Les visiteurs de journée devront s'acquitter d'une redevance selon le tarif en vigueur du camping. Une caution de 300.00 € sera demandée à l'arrivée, elle sera restituée en fin de séjour si l'état des lieux est conforme.**

**En cas de dégâts constatés, ils seront facturés aux intéressés. En cas de ménage non effectué, un forfait de 58.00 € sera facturé.**

RESERVATION : Un acompte de 30% sera demandé pour confirmation, le solde sera réglé à l'arrivée.

Le remboursement de cet acompte ne pourra intervenir qu'en cas de force majeure à l'appui d'une demande écrite accompagnée d'un justificatif et d'un relevé d'identité bancaire.

En cas d'annulation 5 jours avant l'arrivée, les acomptes ne seront pas remboursés.

**→→→Les animaux ne sont pas admis dans les locatifs.**

**Paiement accepté :** Espèces – Chèques – C.B – Chèques vacances.

**Assurance responsabilité civile** obligatoire

#### AUTRES PRÉCISIONS :

→→**Forfait Ménage** réservation à l'avance auprès du gérant (48.00 €)

→→**Drap et Linge de maison** non fourni non loué

→→Pas de taxe de séjour et frais de dossier

→→**Charges eau, électricité, gaz :** Compris dans le tarif

→→**Etat des lieux à l'arrivée et au départ**



## PROMOTIONS LOCATIONS MOBIL HOME 2/5 PERSONNES

PERIODES	DUREE	1 à 2 personnes	3 à 5 personnes
Vacances de PRINTEMPS Du 11/04/15 au 09/05/15	LA SEMAINE (7 nuits du samedi au samedi)	244.00 €	265.00 €
WEEK-END ASCENSION Du 13/05/15 au 17/05/15	4 NUITS	212.00 €	244.00 €
WEEK-END PENTECOTE Du 22/05/15 au 25/05/15	3 NUITS	161.00 €	193.00 €

## PROMOTION LOCATIONS ROULOTTES 2/4 PERSONNES

PERIODES	DUREE	1 à 2 personnes	3 à 4 personnes
Vacances de PRINTEMPS Du 11/04/15 au 09/05/15	LA SEMAINE (7 nuits du samedi au samedi)	209.00 €	224.00 €
WEEK-END ASCENSION Du 13/05/15 au 17/05/15	4 NUITS	206.00 €	219.00 €
WEEK-END PENTECOTE Du 22/05/15 au 25/05/15	3 NUITS	157.00 €	167.00 €

## PROMOTIONS ET REMISES SPECIALES

- Une marge de 10 à 25 % de remise pour LES PROMOTIONS DE DERNIERE MINUTE pour les locatifs
- Vente flash sur le site internet : Réservation emplacement camping avant le (date butoir) :  
5 NUITS ACHETEES = 2 NUITS GRATUITES.
- Remise de 20% pour les ouvriers en locatif semaine (hors saison et hors promotion) : nombreuses demandes
- Forfait mensuel ouvriers en locatif (hors saison) : 600,00 € pour une personne
- Personne supplémentaire : 290.00€
- Tarifs Camping chèque : chèque papier : 11.20 € - chèque numérique : 12.00 €
- Tarifs ACSI : 14.00 € (2 personnes + branchement électrique compris)

## TARIFS SAISONNIERS 2015

<u>Forfait CARAVANE saison du 28 mars au 27 septembre 2015</u>	
1 personne (emplacement +1 véhicule+ prestation électrique)	985.00 €
2 personnes (emplacement + 1 véhicule + prestation électrique)	1 155.00 €
Forfait famille (4 pers + emplacement + 1 véhicule + prestation électrique)	1 367.00 €

<u>Forfait mobil home saison (hivernage compris)</u>	
1 personne (1 véhicule + prestation électrique)	1 271.00 €
2 personnes (1 véhicule + prestation électrique)	1 450.00 €
Forfait famille (5 pers + 1 véhicule + prestation électrique)	1 643.00 €

## Suppléments au forfait pour caravane et mobil home

<b>Personne supplémentaire adulte (à partir de 12 ans)</b>	<b>162.00 €</b>
<b>Enfant de 3 ans à – 12 ans</b>	<b>83.00 €</b>
<b>Animaux 🐕 🐈 (chien et chat) tenus en laisse</b>	<b>69.00 €</b>
<b>Visiteurs de journée quelque soit la durée</b>	<b>1.50 €</b>
<b>Pour les personnes supplémentaires à la nuitée le tarif journalier sera applicable</b>	

L'accès à la piscine est inclus dans les tarifs.

La piscine est accessible aux heures d'ouverture en juin le mercredi, samedi et dimanche. Tous les jours en juillet et août.

**Adopté à l'unanimité**

### **13. Convention de partenariat 2015-2017 pour l'Office de Tourisme**

Le conseil,

L'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre se voit déléguer par la Communauté de Communes Chalaronne Centre, conformément aux dispositions du Code du Tourisme, les missions d'accueil, d'information des visiteurs, de promotion touristique sur le territoire Chalaronne Centre, et toute autre mission confiée par la Communauté de Communes en coordination avec Aintourisme et Rhône-Alpes Tourisme (Agence Départementale du Tourisme et Comité régional du Tourisme). Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

**A la demande de la Commune de Vonnas et en accord avec la Communauté de Communes Chalaronne Centre, l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre se voit confier le développement et l'animation touristique de la commune de Vonnas et de son pavillon d'accueil des publics.**

Les trois parties apprécient l'opportunité de mutualiser les coûts, les moyens et les compétences au service du développement touristique local, en s'appuyant sur le professionnalisme reconnu de l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre.

La présente convention, est conclue pour la période de trois ans. Elle pourra être reconduite à expiration de son terme de manière express, après libre négociation entre les parties.

Après en avoir délibéré et ouï l'exposé du Maire,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat pour la période 2015-2017 avec la Communauté de Communes Chalaronne Centre et l'Office du Tourisme intercommunal Chalaronne Centre

**PRECISE** que la commune de Vonnas s'engage à mettre à disposition de l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre un local d'accueil équipé pour permettre le bon fonctionnement de ce point d'accueil.

**D'ATTRIBUER** annuellement à l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre les crédits de fonctionnement permettant le fonctionnement de ce point d'accueil conformément aux dispositions précitées dans la convention.

**Adopté à l'unanimité**

### **14. Planning de la tenue des bureaux de votes (calendrier des permanences électorales)**

Organisation de la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

## 15. Bilan financier piscine saison 2014

Dépenses de fonctionnement : 106 887,64 euros

Recettes de fonctionnement : 28 094,97 euros

Dépenses d'investissement : 19 939,52 euros

## 16. Tarifs piscine saison 2015

Heures d'ouvertures :

- Du samedi 23 ou 30 mai 2015 au vendredi 3 juillet 2015 : 12h00 – 19h00 les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.
- Du samedi 4 juillet 2015 au dimanche 30 août 2015 : 12h00 – 19h00 tous les jours.

Le Conseil,

Monsieur Laurent MAHE Maire Adjoint propose de fixer les tarifs de la piscine municipale à compter de la nouvelle saison 2015.

Après en avoir Délibéré,

**FIXE** à compter du **1<sup>er</sup> avril 2015** : ainsi qu'il suit les tarifs de la piscine pour la saison d'été :

### **TARIFS INDIVIDUELS**

**Tranches horaires DE 12 H À 14 H OU DE 17 H À 19 H : 2,20 EUROS**

#### **Adultes**

1 entrée : **3.80 euros**

#### **Enfants** de moins de 16 ans

1 entrée : **2.50 euros**

#### **Adultes de Vonnas**

Cartes de 10 entrées : **26.60 euros**

#### **Enfants de moins de 16 ans Vonnas**

Cartes de 10 entrées : **17.50 euros**

### **TARIFS CARTES DE 10 ENTREES**

#### **TARIFS COMMUNAUTAIRES**

*(Communes de Chanoz-Chatenay, Chaveyriat, Mézériat, St Julien/Veyle, Biziat)*

#### **Adultes** :

Carte de 10 entrées : **30.40 euros** :

#### **Enfants** de moins de 16 ans

Carte de 10 entrées: **20.00 euros**

### **TARIFS HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### **Adultes** :

Carte de 10 entrées : **34.20 euros**

#### **Enfants** de moins de 16 ans

Carte de 10 entrées : **22.5euros**

**Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'une personne de plus de 16 ans**

**Gratuité pour les enfants des employés de la commune âgés de moins de 16 ans**

**Gratuité des chaises basses, des bains de soleil et des parasols**

**PROPOSE** de maintenir les tarifs tant qu'une nouvelle délibération ne modifiera pas celle-ci

**Adopté à l'unanimité**

#### **Informations diverses du Maire et des Adjoint**

Prochaine séance le 23 mars 2015.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée a 21h45.

Fait à Vonnas, le 13 mars 2015

**Le Sénateur-Maire,  
Patrick CHAIZE**